

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 janvier 2009

Etaient présents à l'ouverture de la séance sous la présidence de M. Denis WIEDERKEHR, Maire, Mmes et MM. Adrien KUNKLER, Fernand ROTH, Gérard POURE, Philippe ALLEMANN, Josiane JURET, Vincent SUTTER, Michel CRON, Pierre WIEDERKEHR, Gérard HUFFSCHMITT, Sylvain ZAPPELLINI, Christian ALLEMANN, Sabine THEVENIN, Corinne STARCK.

Absente excusée : Mme Astride MUESPACH.

1. QUESTIONS FINANCIERES

- Acquisition d'un défibrillateur pour 1 250 € HT subventionné entre 50 et 60% par l'Etat.
- Acquisition de 3 indicateurs de vitesse pour 1 650 € HT pièces.

2. VOTE DES TARIFS 2009

Objet	2008	2009
Location salle sous-sol mairie	10 € (la 1/2 journée)	10 (la 1/2 journée)
Location 5 tables + 10 bancs	10 €	10
Location WC mobile	180 €	180
Participation annuelle du SIAEP	360 €	360
Photocopies A4	0,15 €	0,15
Photocopies A3	0,25 €	0,25
Concession cimetière		
- 15 ans (simple et double)	50 € 100 €	50 € 100 €
- 30 ans (simple et double)	120 € 240 €	120 € 240 €
Location Interne Salle Polyvalente		
Apéritif	110 €	110 €
Journée ou soirée privée (anniversaire, mariage...)	240 €	240 €
Journée ou soirée avec public	325 €	325 €
Location asso. par heure et par an (01.09. au 30.06)	200 €	200 €
Assemblée Générale	70 €	70 €
Exposition avicole	360 €	360 €
Marché aux puces	415 €	415 €
Location Externe Salle Polyvalente		
Apéritif	170 €	170 €
Journée ou soirée privée	390 €	420 €
Répétition	220 €	220 €
Assemblée Générale	80 €	80 €

Perte de clés	80 €	80 €
Fête d'entreprise	450 €	500 €
Réunion Publique	50 €	50 €
Perte de clés	80 €	80 €
Caution	300 €	500 €
Location Interne Halle de la Liberté		
Apéritif	110 €	110 €
Journée ou soirée privée	130 €	130 €
Journée ou soirée avec public	315 €	315 €
Assemblée Générale	50 €	50 €
Location annuelle pour répétition par heure et par an	200 €	200 €
Location annuelle DRY'RATZER	120 €	120 €
Fête des Rues	620 €	620 €
Carnaval	620 €	620 €
Location Externe Halle de la Liberté		
Apéritif	150 €	150 €
Journée privée	160 €	160 €
Bal	775 €	775 €
Réunion publique	50 €	50 €

3. ECOLE

- **Fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire pour la création d'une école primaire communale**

M. le Maire lit le courrier envoyé par l'inspection académique dans lequel il est proposé une fusion des écoles maternelle et élémentaire pour en faire une école primaire à 4 classes. Selon Mme l'Inspectrice cette mesure présenterait plusieurs avantages :

- continuité et cohérence pédagogiques facilitées pour les élèves,
- efficacité accrue de la gestion administrative, par la création d'une direction à 4 classes
- un interlocuteur unique pour la commune.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à Mme l'Inspectrice de venir en début de séance lors du prochain Conseil Municipal afin que chacun puisse poser ses questions.

- Acquisition de 6 tricycles pour l'école maternelle en contre partie la mairie ne participera financièrement aux sorties scolaires en 2009 et 2010 s'il devait en avoir.
- Versement d'une subvention de 150 € pour l'école primaire pour la mise en place des cours d'échec.

4. DIVERS

- Remerciements :

- Monsieur le Maire fait part des remerciements du Chœur d'Hommes Lierderkranz pour le vin d'honneur et la mise à disposition des chaises lors du concert du 19 octobre 2008.
 - M. le Maire fait part des remerciements de la Chorale Sainte-Cécile pour le vin d'honneur suite au concert donné fin novembre 2008.
 - M. le Maire fait part de ses remerciements de l'Association des Chorales d'Alsace pour le soutien donné aux associations participantes au concert de solidarité du 19 octobre 2008.
 - M. le Maire fait part des remerciements de la Communauté de Paroisses pour la subvention versée pour le voyage de servants de messe.
- M. Fernand ROTH soulève le problème lié au déneigement. En effet, les ouvriers communaux sont souvent sollicités par les particuliers pour déneiger leurs cours. M. Fernand ROTH demande l'avis du Conseil Municipal pour savoir si les ouvriers déneigent uniquement les rues du village ou s'ils doivent répondre favorablement aux demandes des villageois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les ouvriers communaux doivent uniquement déneiger les voies publiques, ils n'ont pas à déneiger tout ce qui relève des cours privés. Exception faite pour les rues des nouveaux lotissements (actuellement domaine privé) qui dans le futur feront parties du domaine public.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal du résultat du recensement de la population 2008, la commune compte aujourd'hui 892 habitants.
- M. le Maire informe que de nombreuses communes voisines éditent un seul bulletin communal par an. Pour la commune d'Attenschwiller cela ferait une économie d'environ 1 500 € par an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réduire le nombre de parution du bulletin municipal de 2 à 1 seul par an. Aussi pour 2009, le bulletin municipal paraîtra en toute fin d'année ou en début d'année 2010.